



Association des Activités Locales

DIMANCHE 12 AOÛT 2018 - 30^{ème} FOIRE AUX PINCEAUX à L'Aiguillon sur Vie

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS ENFANTS

à adresser à :

Mairie de l'Aiguillon sur Vie -20 rue de l'Eglise - 85220 L'AIGUILLON SUR VIE - ☎ 02 51 22 80 52

E-mail : foireauxpinceauxaiguillonsurvie@laposte.net - Contact : Joseph Arnaud ☎ 02 51 22 85 85

M. - Mme, nom du représentant légal : _____

Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

☎ : _____ E-mail : _____

☐ Autorise mon enfant à participer en tant que "peintre enfant moins de 16 ans" à la Foire aux Pinceaux et accepte le règlement fixé par le comité organisateur.

☐ Autorise mon enfant à s'inscrire au concours « ENFANTS » de la Foire aux Pinceaux dans les catégories suivantes : Huile, acrylique, aquarelle, dessin, autres techniques.

A _____, le _____ Signature du représentant légal,

Signature de l'enfant,

L'inscription est gratuite et chaque enfant qui concourt bénéficie d'un plateau repas offert.

Les personnes accompagnantes peuvent réserver un plateau repas, boisson comprise, au prix de 10 €.

Joindre un autre chèque pour les repas : nombre de personnes : _____ X 10 € = _____ €

Chèques à établir à l'ordre de l'Association des Activités Locales.

Nous remercions chaleureusement ceux qui pourront faire passer cette information.

CONCOURS ENFANTS

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation – Principe.

L'Association des Activités Locales, sise à l'Aiguillon sur Vie, organise le **dimanche 12 août 2018**, sur le site de la coulée verte, un concours pour les enfants.

Le concours de peinture est ouvert à tous les enfants de moins de 16 ans. Toutes les œuvres seront primées. Toutes les disciplines sont admises, huile, acrylique, aquarelle, dessin et autres techniques.

Tous les supports sont admis et le thème est libre.

Les œuvres sont conservées par leur auteur.

Article 2 : Inscription.

Pour participer, les candidats devront remplir un bulletin d'inscription et l'adresser à la Mairie de l'Aiguillon sur Vie et pourront également s'inscrire sur place, le dimanche 12 août 2018 de 9h30 jusqu'à 10h00.

Une seule œuvre estampillée par participant est admise à concourir. Les peintres doivent réaliser leur œuvre en public, sur le site.

Article 3 : Participation.

A partir de 9h30, chaque enfant se présentera à l'accueil, salle de la mairie, pour confirmer sa participation, valider son support, toile ou feuille.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents durant leur temps de présence sur le site de la foire.

Un emplacement sera mis à la disposition des enfants, sous tonnelle et table.

Article 4 : Remise des prix.

Les œuvres réalisées, non signées, et sans encadrement doivent être apportées à la salle de la mairie à partir de 14h00 (dernier délai).

La remise des prix se fera à partir de 18h15.

A l'issue de la remise de tous les prix, un vin d'honneur est offert par la Municipalité de l'Aiguillon sur Vie.

Article 5 : Liste des prix.

Dotations :

2 palettes nougatine et un cadeau pour tous les participants.

Article 6 : Conditions particulières du règlement.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas d'anomalies majeures dûment constatées.

La municipalité et l'Association des Activités Locales ont la possibilité d'utiliser librement de droits les photos des œuvres.

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre par le seul fait de sa présence.

PLAN D'ACCES

